



## Comité Unique de Programmation du Pays de Vannes du 28 juin 2017 Compte-rendu

### Membres présents avec voix délibérative :

---

#### Elus

- . M. Pierre Le Bodo, Président du Pays de Vannes
- . Mme Anne Gallo, Conseillère Régionale référente, co-présidente du CUP
- . M. Yves Bleunven, Vice-Président de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération
- . M. Michel Guernevé, Elu communautaire de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (suppléant)
- . M. André Pajolec, Président d'Arc Sud Bretagne
- . Mme Dominique Vanard, Vice-Présidente de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (suppléante)

#### Représentants privés

- . M. Jean-Marie Zeller, Président du Conseil de Développement du Pays de Vannes
- . M. Anthony Boisard, Directeur de Cap Avenir
- . Mme Béatrice Dupont, Représentante Eau et Rivières de Bretagne
- . M. Philippe Le Dressay, Représentant la Chambre d'Agriculture du Morbihan
- . M. Jean-François Méaude, Président du CDOS 56
- . M. Laurent Labeyrie, Président de Clim'actions Bretagne Sud (suppléant)
- . M. Xavier Sandrin, Représentant le Club entreprise du Pays de Vannes

### Membres avec voix consultative :

---

#### Excusés

- . M. Gwénaél Dréano, Représentant le sous-préfet référent du Pays de Vannes
- . M. Alain Guihard, Représentant le Président du Conseil Départemental
- . M. Maxime Picard, Conseiller régional
- . M. David Robo, Conseiller régional
- . M. Bertrand Iragne, Conseiller régional
- . M. Loïc Le Trionnaire, Représentant du Président du PNR du Golfe du Morbihan

## Techniciens

---

### Présents

- . M. Matthieu Deldicque, Référent technique Conseil Régional
- . Mme Catherine Panhelleux, Directrice du Pays de Vannes
- . Mme Nina Trallero, Animatrice Leader du Pays de Vannes
- . Mme Chloé Canton, Animatrice du Conseil de Développement
- . Mme Natacha Guillerme, Gestionnaire Leader et contrat de partenariat du Pays de Vannes

### Excusés

- . Mme Marion Gallard, Gestionnaire technique Conseil Régional

### Introduction

Il s'agit du 14<sup>ème</sup> CUP organisé par le GIP Pays de Vannes et la Région depuis la signature du Contrat de partenariat le 8 juillet 2015.

Pour rappel, seuls les membres titulaires reçoivent l'invitation au CUP (ceci afin d'éviter la présence de doublon), ces derniers doivent donc obligatoirement informer leur suppléant de la date, du lieu et l'ordre du jour du CUP et lui transmettre les fiches projets.

Le compte-rendu sera remis à l'ensemble des membres du CUP : titulaires, suppléants et membres à voix consultative.

### Ordre du jour :

#### 1. Examen des projets en demandes de subvention :

#### **Auditions et avis du Comité Unique de Programmation sur les projets suivants :**

#### Crédits Régionaux - Investissement

- 09h30 : Patrimoine maritime – Commune du Bono - Axe 1 - Priorité 3 : S'engager dans la transition énergétique et préserver notre cadre de vie - Fiche Action 3.4 « Sensibilisation et éducation au patrimoine naturel et culturel »
- 09h50 : Réhabilitation thermique du complexe polyvalent Michel Le Chesne – Commune d'Arzal - Axe 1 - Priorité 3 : S'engager dans la transition énergétique et préserver notre cadre de vie - Fiche Action 3.1 « Réhabiliter thermiquement les logements sociaux et les bâtiments publics »
- 10h15 : Construction d'une crèche inter-entreprises à Saint-Nolff – Association L'Eveil du Rohig - Axe 1 - Priorité 2 : Répondre aux dynamiques démographiques en maintenant notre cadre de vie - Fiche Action 2.1 « Agir sur les dispositifs d'accueil collectif du territoire »

#### Programme Européen LEADER / Crédits Régionaux - Investissement

- 10h40 : Aide au démarrage d'une école d'arts à Muzillac – Association Plebe Gabella – Axe 1 – Priorité 2 : Répondre aux dynamiques démographiques en maintenant notre qualité de vie – Europe : Fiche Action 5 « Une culture pour tous, des cultures pour chacun » / Région : Fiche Action 2.2 « Favoriser la culture et les liens sociaux »

#### Programme Européen LEADER

- 11H00 : Création d'un LAEP (Lieu Accueil Enfants Parents) – Commune de Grand-Champ – Priorité 2 : Répondre aux dynamiques démographiques en maintenant notre qualité de vie – Fiche Action 4 « Qualité de vie et accueil des générations »

## Autre projet à l'étude sans audition :

- Aide à l'équipement, Association L'Outil en main à Grand-Champ

*Modification de plan de financement et demande d'un cofinancement crédits régionaux*

## 2. Révision contrat de partenariat 2014-2020

### Accueil

M. Pierre Le Bodo, Président du GIP Pays de Vannes et Mme Anne Gallo, Conseillère référente régionale pour le Pays de Vannes, en tant que co-présidents ainsi que M. André Pajolec, Président d'Arc Sud Bretagne, accueillent les membres du CUP dont la réunion se déroule à la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

## Vérification du Quorum

---

Projets examinés au titre des fonds régionaux et du Programme européen Leader du Contrat de partenariat 2014-2020.

Le CUP du 28 juin 2017 est composé de 12 membres (7 représentants élus dont 6 votants car le titulaire et suppléant sont présents et 7 représentants de la société civile).

Pour atteindre le quorum, il faut : la présence de la moitié des membres à voix délibérative, soit 7 membres.

Sont présents 12 membres votants dont au moins la moitié de représentants de la société civile.

### **Double Quorum : Atteint**

*(La présence de la moitié de représentants de la société civile, donc du double quorum, n'étant obligatoire que lors de la présentation de projets européens).*

### 1 - Examen des projets en demandes de subvention :

#### . Auditions et avis du Comité Unique de Programmation

### . **Préservation et valorisation du patrimoine maritime du Golfe du Morbihan – Commune du Bono**

Projet présenté au titre des Crédits Régionaux

Audition du porteur de projet : intervention de la commune du Bono

Questions des membres au porteur de projet :

- Quelle est la prise en compte des risques de submersion marine de cet aménagement dans un contexte de changement et dérèglement climatique ?
- Quelles réflexions ont été menées par la commune pour développer des activités et créer davantage d'animations sur le site notamment pour les enfants avec les écoles.
- L'aménagement sera-t-il accessible aux PMR ?
- Y aura-t-il une valorisation de la langue bretonne dans le projet ?

Réponse du porteur de projet :

- Certains endroits ont été surélevés de niveau de côte par rapport à la réglementation en vigueur (110 cm au lieu du niveau de base de 80 cm demandé) et pas de construction là où il y a l'aménagement de sentiers. De rares submersions ont été constatées là où les aménagements sont prévus.
- Concernant les activités et animations, des balades contées sur la pêche et l'ostréiculture sur les savoir-faire d'autrefois sont déjà organisées, un travail avec la médiathèque également avec du

meubler mobile et des expositions dédiées à ces sujets-là. Le programme culturel reste toutefois à construire, il est souhaité dynamique avec des activités culturelles complémentaires de ce qui existe sur la commune du Bono.

- L'aménagement sera accessible aux personnes en situation de handicap ainsi que des places de parking.
- La valorisation de la langue bretonne sera au niveau 1 de la charte. Ce point sera rapporté pour voir de quelle façon l'inclure dans le projet.

### **Débat et sélection**

Mme Catherine Panhelleux rappelle le plan de financement de ce projet qui est sur la fiche-action 3.4/ Sensibilisation et éducation au patrimoine naturel et culturel. Avec ce projet, il restera 58 973 € sur cette fiche.

Il est soulevé le manque de prise en compte des risques de submersion marine du projet dans un contexte de changement et dérèglement climatique.

Mme Gallo, conseillère régionale référente, encourage la commune à poursuivre les réflexions pour développer des activités en lien avec les terres-pleins et cabanes ostréicoles et créer davantage d'animations sur le site (par ex. dégustation d'huîtres, activités artistiques, nautisme, etc.).

Des membres du comité soulèvent cependant la nécessité de préserver la tranquillité de ce site.

Les membres s'accordent pour inciter la commune à aller au-delà de cette étape de réaménagement et à renforcer l'animation de ce lieu réaménagé. Dans ce sens, il s'agira notamment de créer du lien avec les activités et animations de l'association Le Forban du Bono qui s'occupe de la rénovation du vieux gréement "Notre Dame de Béquerel" dont le projet est déjà passé en CUP du 09/11/16.

Sur la base des éléments indiqués dans la fiche-projet et présentés en séance, le projet satisfait à la démarche de qualité et de durabilité des projets portée par la Région Bretagne (avec 6 cibles atteintes sur 8 – les cibles portant sur la valorisation et l'art de la langue bretonne, ainsi que celle sur un projet source de valeur économique ne sont pas atteintes).

**Mme Anne Gallo et M. Pierre le Bodo proposent donc d'émettre un avis de principe favorable pour une subvention prévisionnelle de 20,98 % avec un plafond à hauteur de 26 000 €.**

## **. Réhabilitation thermique du complexe polyvalent Michel Le Chesne – Commune d'Arzal**

Projet présenté au titre des Crédits Régionaux

Audition du porteur de projet : intervention de Marie-Odile Jarligant, Maire et Pierre Roux, chargé d'étude thermique

Questions des membres au porteur de projet :

- Demande de détails sur l'énergie et la gestion de l'énergie sur ce projet.
- Réflexion avec les complexes sportifs des communes aux alentours sur les types de sport manquants pour des compétitions à l'échelle régionale ?
- Utilisation de matériaux biosourcés ?
- Quelle sera la durée des travaux ?

Réponse du porteur de projet :

- Il est précisé qu'initialement il y a eu un audit énergétique et une étude de faisabilité sur le choix du système de chauffage. Le projet prévoit une isolation en polyuréthane, une forte performance thermique, les faux plafonds seront refaits et le mur de la salle sera réisolé, il y a juste le plancher qui ne sera pas refait. Une pompe à chaleur air-air sera installée avec un système qui va s'adapter pour un bâtiment à usage intermittent et du double flux avec régulation en fonction de la présence de taux de CO<sup>2</sup>. Le paillage intérieur et extérieur sont prévus.

- La réflexion sur l'utilisation des salles a été faite sur les communes d'Arc Sud Bretagne, il faudrait néanmoins se renseigner sur une utilisation pour des sports manquants pour des compétitions à l'échelle régionale.

- Des matériaux biosourcés seront utilisés mais ce sera à repreciser avec l'architecte. La réhabilitation devrait être de niveau BBC et vise le label « bâtiment biosourcé ».
- Les travaux devraient démarrer mi-octobre. Le toit de la salle de sport sera démonté pendant les vacances de la Toussaint, pour l'instant la commune est dans l'attente du permis. Les travaux devraient se terminer vers Pâques.

### **Débat et sélection**

Mme Catherine Panhelleux rappelle le plan de financement de ce projet qui est sur la fiche-action 3.1/ Réhabiliter thermiquement les logements sociaux et les bâtiments publics. Avec ce projet, il restera 111 200 € sur cette fiche.

M. Pajolec, Maire d'Arzal et au CUP en tant que Président d'Arc Sud Bretagne, ne prend pas part au débat et au vote.

Le porteur de projet a confirmé l'atteinte du label "Bâtiment Basse Consommation" pour la rénovation de bâtiments existants, conformément à la condition d'éligibilité fixée par le Pays. Plusieurs membres s'interrogent toutefois sur l'ambition énergétique du projet, et notamment concernant la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques sur le toit.

La fiche-projet mentionne l'utilisation de matériaux biosourcés et l'objectif d'atteindre le label "Bâtiment Biosourcé" NF-HQE. Ce point n'a pas pu être confirmé en séance et devra être détaillé dans le dossier complet transmis à la Région.

Les membres recommandent également au porteur de projet de se renseigner avec les complexes sportifs des communes aux alentours sur les types de sport manquants pour des compétitions à l'échelle régionale et de profiter de la rénovation pour intégrer cette nouvelle activité sportive si la configuration de la salle le permet.

Sur la base des éléments indiqués dans la fiche-projet et présentés en séance, le projet satisfait à la démarche de qualité et de durabilité des projets portée par la Région Bretagne (avec 6 cibles atteintes sur 8 – les cibles portant sur la valorisation et l'art de la langue bretonne, ainsi que celle sur un projet source de valeur économique ne sont pas atteintes).

**Mme Anne Gallo et M. Pierre le Bodo proposent donc d'émettre un avis de principe favorable pour une subvention prévisionnelle de 8,69 % avec un plafond à hauteur de 100 000 €.**

### **. Construction d'une crèche inter-entreprises à Saint-Nolff – Association L'Eveil du Rohig**

Projet présenté au titre des Crédits Régionaux

Audition du porteur de projet : intervention de Chantal Tabur, Vice-Présidente et Alice Hernot, Chef de projet

Questions des membres au porteur de projet :

- Quel est le budget de fonctionnement d'une structure comme « Le P'tit club » ?
- Les places ne seront-elles ouvertes que sur St Nolff et combien d'entreprises sont intéressées, en dehors de Néovia la plus grosse entreprise faisant partie du projet ?
- Après Vannes, Elven et St Nolff, y-a-t-il d'autres projets en cours de réflexion par l'association ?

Réponse du porteur de projet :

- Le coût de fonctionnement de ce type de crèche se gère bien, il représente environ 600 000 €. Il y a aussi les investissements, assez importants, qui nécessitent des aides mais également des investissements sur fonds propres. Les entreprises adhérentes, collectivités, la CAF et les parents payent de la même manière que dans une crèche municipale. Cela fonctionne, par exemple pour une collectivité, par un achat de places en nombre d'heures à l'année. Pour une entreprise il y a des possibilités de déduction fiscale.
- La commune de St Nolff ne prendra à priori pas de places puisqu'ils ont déjà une halte-garderie. Le plus compliqué ayant été de trouver le terrain avec les contraintes demandées par la PMI notamment. C'est Néovia sur St Nolff qui a mis ce terrain à disposition de l'association. Il est pour l'instant trop tôt,

un an et demi avant, pour communiquer sur des achats de places auprès d'autres entreprises mais cela sera fait et il y a un bon vivier d'emploi dans la zone de Kerboulard.

- Il y a un projet de crèche co-working en réflexion, une maison de retraite et crèche au même endroit sur l'agglomération.

### **Débat et sélection**

Mme Catherine Panhelleux rappelle le plan de financement de ce projet qui est sur la fiche-action 2.1/ Agir sur les dispositifs d'accueil collectif du territoire. Avec ce projet, il restera 480 426 € sur cette fiche.

Les membres s'accordent à dire que c'est un beau projet, exemplaire dans sa conception mais souhaitent rester sur le taux d'intervention pour ce type de projet qui était de 10%, celui appliqué au projet d'Elven.

Sur la base des éléments indiqués dans la fiche-projet et présentés en séance, le projet satisfait à la démarche de qualité et de durabilité des projets portée par la Région Bretagne (avec 7 cibles atteintes sur 8 – la cible visant au développement de l'art et de la culture n'est pas atteinte).

**Mme Anne Gallo et M. Pierre le Bodo proposent donc d'émettre un avis de principe favorable pour une subvention prévisionnelle à un taux revu à 10 % avec un plafond à hauteur de 119 080 €.**

### **. Aide au démarrage d'une école d'arts à Muzillac – Association Plebe Gabela**

Projet présenté au titre du Fonds européen LEADER et des Crédits Régionaux

*Audition du porteur de projet : intervention de Michèle Hedou, membre du Conseil d'Administration, Eliane Dandin, professeur de l'association et responsable du projet artistique et Anne Courvoisier, intervenante.*

#### Questions des membres au porteur de projet :

- Y a-t-il eu des propositions de mécénat pour le local, un engagement de la collectivité serait-il envisageable ?
- L'association a-t-elle prévue d'être présente sur le marché bio de Muzillac avec possibilité d'y présenter des activités artistiques.
- Les membres de l'association sont-ils tous bénévoles ?
- L'association a-t-elle obtenue le Label « jeunesse-éducation populaire » ?

#### Réponse du porteur de projet :

- L'association bénéficie, en accord avec le propriétaire, d'un loyer amoindri jusqu'à fin juin le temps de s'implanter sur Muzillac. Etre sur cette commune a permis d'avoir 30 adhérents supplémentaires, la commune de Péaule étant trop loin pour eux. La commune de Muzillac a été sollicitée pour trouver des locaux mais elle en manque déjà et le siège social de l'association étant toujours sur Péaule, il n'y a pas de possibilité de demande de subvention auprès de Muzillac (pas de dispositif pour l'instant). Toutefois, une fois par an, la salle Adélaïde de Muzillac permettra à l'association de faire découvrir ses activités.

- Pourquoi pas envisager le marché de Muzillac. L'association a déjà fait celui de Péaule avec des animations artistiques et des activités intergénérationnelles ainsi que le marché bio de Kervoyal avec également des ateliers artistiques.

- Au Conseil d'Administration, qui gère la partie administrative, les membres sont bénévoles. A terme il y a le souhait d'avoir un salarié. L'association a en effet obtenu le Label « jeunesse-éducation populaire » en 2015.

### **Débat et sélection**

Mme Nina Trallero rappelle les montants de dépenses et subventions sollicités par le porteur de projet et les conditions de la fiche projet Leader concernée (Fiche action 5 « Une culture pour tous, des cultures pour chacun »).

Les membres s'interrogent sur le fonctionnement du lieu. Il est précisé que le projet est soutenu sur la partie investissement. Il n'existe pas d'école d'art de ce type à l'échelle intercommunale avec ce genre de méthodologies et de cours proposés.

Les membres s'accordent à dire que l'association est présente depuis un moment sur le territoire et propose de nombreuses activités. Là l'échelle est intéressante et il est dommage que l'association ne bénéficie pas d'un soutien d'une collectivité du territoire (commune de Muzillac ou intercommunalité), par une aide financière ou pour l'utilisation d'une salle d'exposition. Des compléments pourront être apportés en cas d'évolution sur ce sujet.

M. Pierre Le Bodo lance le **débat sur la base de la grille d'analyse du comité et questionne les membres sur les cibles obligatoires de la sélection Leader et de la pertinence du projet au regard de ces critères.**

**- Critère ruralité ou innovation**

**- Au moins 6 critères de la grille de développement durable du Contrat de Partenariat avec le Conseil Régional puisque le projet est aussi présenté au titre du fonds régional.**

**Les membres actent que la cible innovation est atteinte pour ce projet :**

• Innovation thématique

Sur la base des éléments indiqués dans la fiche-projet et présentés en séance, le projet satisfait à la démarche de qualité et de durabilité des projets portée par la Région Bretagne (avec 7 cibles atteintes sur 8 – la cible portant sur une consommation d'énergie maîtrisée n'est pas renseignée).

**M. Pierre le Bodo propose d'émettre au projet un avis de principe favorable pour une subvention européenne FEADER-Leader prévisionnelle de 21 280 €** pour une aide au démarrage sur trois ans, hors honoraires intervenants. *(La Région ne prend pas part au vote pour les projets européens Leader).*

**Mme Anne Gallo et M. Pierre le Bodo proposent d'émettre un avis de principe favorable pour une subvention prévisionnelle sur le fonds régional à hauteur de 5 320 €.**

Dépenses éligibles Région fléchées uniquement sur l'investissement soit 10 640 € de dépenses.

M. Matthieu Deldicque, référent technique du Conseil Régional, ajoute qu'il faudra vérifier la répartition entre les deux subventions (Leader et Région) qui ne sont pas sur la même période.

## **. Création d'un LAEP (Lieu Accueil Enfants Parents) – Commune de Grand-Champ**

Projet présenté au titre du Fonds européen LEADER

Audition du porteur de projet : intervention d'Isabelle Turpin, responsable famille et Fabienne Couëpel, future responsable du LAEP

Questions des membres au porteur de projet :

- Il y a une formation Montessori et des kits Montessori prévus dans le projet, l'ensemble du personnel sera-t-il formé à cette pratique et les kits seront-ils prêtés ou à utiliser sur place ?

- Y a-t-il un projet d'école prévu par la suite ?

- Le LAEP sera-t-il à un lieu fixe ou à un endroit mutualisé et quel jour est le plus adapté au LAEP ?

Réponse du porteur de projet :

- L'ensemble du personnel sera formé à la pratique Montessori. Les kits seront à utiliser sur place mais facilement accessibles. Il n'y a pas pour l'instant de projet d'école en lien avec la méthode Montessori mais le multi-accueil l'utilise déjà.

- Le LAEP sera dans un lieu fixe et plutôt le lundi matin, il y a eu des retours sur le samedi qui au final fonctionnerait moins bien. Le LAEP accueille le plus souvent un des deux parents qui soit ne travaille pas ou soit est en situation de parent isolé. Une psychomotricienne interviendra également.

### **Débat et sélection**

Mme Nina Trallero rappelle les montants de dépenses et subventions sollicités par le porteur de projet et les conditions de la fiche projet Leader concernée (Fiche-action 4 Qualité de vie et accueil des générations).

Il est précisé qu'il n'existe pas de structure intercommunale LAEP à l'échelle de l'ancienne C.C. Loc'h Communauté alors qu'il y en avait dix sur Vannes Agglo. Là il s'agit donc d'un LAEP sur un secteur plus rural qui a un indice de jeunesse élevé, il y a besoin d'y avoir ce service.

L'innovation partenariale est aussi à noter avec la formation Montessori dont la méthode est présente dans l'ensemble du projet.

M. Bleunven, en tant que Maire de Grand-Champ, ne prend pas part au vote (M. Guernevé, son suppléant, n'était également plus présent à ce moment de la séance).

M. Pierre Le Bodo lance le **débat sur la base de la grille d'analyse du comité et questionne les membres sur les 4 cibles obligatoires de la sélection Leader et de la pertinence du projet au regard de ces critères.**

**- Critère ruralité ou innovation**

**- 3 critères de la grille de développement durable du Contrat de Partenariat avec le Conseil Régional**

**Les membres s'accordent à dire à l'unanimité que le projet est innovant et actent que la cible innovation est atteinte pour ce projet :**

• Innovation thématique et innovation partenariale

**Les membres actent que le projet est qualitatif et intègre 3 cibles e la grille développement durable**

• Accessibilité / Favorisant le lien social / Source de valeur économique

**M. Pierre le Bodo propose d'émettre au projet un avis de principe favorable pour une subvention européenne FEADER-Leader prévisionnelle de 21 559,90 € (la Région ne prenant pas part au vote pour les projets européens Leader).**

## **. Aide au démarrage création de l'outil en main – Association L'Outil en Main à Grand Champ**

Projet présenté au titre des Crédits Régionaux en complément du projet présenté au titre du Fonds européen LEADER (pas de nouvelle audition du porteur de projet).

Le projet avait reçu un avis d'opportunité favorable pour une subvention Leader de 4 000 € au CUP du 05/04/2017.

Au premier plan de financement, le coût de l'aménagement du local a été sous-estimé au regard des exigences réglementaires pour un Établissement Recevant du Public (ERP).

La subvention du programme Leader ne pouvant être augmentée, faute d'autre financement public que celui de la commune, les membres donnent un avis favorable pour un cofinancement complémentaire du contrat de partenariat au titre du fonds régional, permettant de maintenir l'autofinancement à hauteur de 20%.

M. Bleunven, en tant que membre de l'organe exécutif de l'association, ne prend pas part au vote (M. Guernevé, son suppléant, n'était également plus présent à ce moment de la séance).

Avec cette demande de co-financement régional, le projet devra répondre à 6 cibles de la démarche de qualité et de durabilité des projets, seules 3 cibles sur les 8 étaient renseignées à ce stade. Des compléments d'informations seront donc à apporter dans le dossier de demande de subvention à adresser à la Région par le porteur de projet (par exemple sur la dimension économique et sur le pilier lié à la transition écologique et énergétique).

**Mme Anne Gallo et M. Pierre le Bodo proposent donc d'émettre un avis de principe favorable pour une subvention prévisionnelle sur le fonds régional à hauteur de 4 120 €.**

## **2. Révision contrat de partenariat 2014-2020**

Présentation des différents points de la révision du Contrat de Partenariat par Catherine Panhelleux, Directrice du Pays de Vannes.



Projet - Maître d'ouvrage	Axe/Priorité du contrat de partenariat Fiche(s)-action(s)	Décision (pour plus de précision, se référer à la fiche-projet)	Subvention (montant et fonds) et Dépense éligible proposées par le CUP
« Préservation et valorisation du patrimoine maritime du Golfe du Morbihan »  Commune du Bono	<u>Axe 1</u> <u>Priorité 2</u> « Répondre aux dynamiques démographiques en maintenant notre qualité de vie » <u>Fiche action 3.4</u> « Sensibilisation et éducation au patrimoine naturel et culturel »	<b>Avis favorable à l'unanimité pour le Fonds Régional</b>  12 voix pour.	<u>Fonds Région</u> Subvention : 26 000 € Dépenses éligibles : 123 910 € Soit 20.98%
« Réhabilitation thermique du complexe polyvalent Michel Le Chesne »  Commune d'Arzal	<u>Axe 1</u> <u>Priorité 2</u> « Répondre aux dynamiques démographiques en maintenant notre qualité de vie » <u>Fiche action 3.1</u> « Réhabiliter thermiquement les logements sociaux et les bâtiments publics »	<b>Avis favorable à l'unanimité pour le Fonds Régional</b>  12 voix pour.	<u>Fonds Région</u> Subvention : 100 000 € Dépenses éligibles : 1 151 145,60 € Soit 8.69%
« Construction d'une crèche inter-entreprises à Saint-Nolff »  Association L'Eveil du Rohig	<u>Axe 1</u> <u>Priorité 2</u> « Répondre aux dynamiques démographiques en maintenant notre qualité de vie » <u>Fiche action 2.1</u> « Agir sur les dispositifs d'accueil collectif du territoire »	<b>Avis favorable à l'unanimité pour le Fonds Régional</b>  12 voix pour.	<u>Fonds Région</u> Subvention : 119 080 € Dépenses éligibles : 1 190 801 € Soit 10 %
« Aide au démarrage d'une école d'arts à Muzillac »  Association Plebe Gabela	<b>Fonds Région :</b> <u>Axe 1</u> <u>Priorité 2</u> « Répondre aux dynamiques démographiques en maintenant notre qualité de vie » <u>Fiche action 2.2</u> « Favoriser la culture et les liens sociaux »	<b>Avis favorable à l'unanimité pour le Fonds Régional</b>  12 voix pour.	<u>Fonds Région</u> Subvention : 5 320 € Dépenses éligibles fléchées sur l'investissement : 10 640 €

<p>« Aide au démarrage d'une école d'arts à Muzillac »</p> <p>Association Plebe Gabela</p>	<p><b>Fonds Leader :</b></p> <p><u>Fiche action 5</u> « Une culture pour tous, des cultures pour chacun »</p>	<p><b>Avis favorable à l'unanimité pour le Fonds FEADER - LEADER</b></p> <p>11 voix pour.</p> <p>Mme Gallo, co-présidente représentant la Région, autorité de gestion du FEADER, ne prend pas part au vote.</p>	<p><u>Fonds FEADER-LEADER</u></p> <p>Subvention : 21 280 € pour une aide au démarrage de 3 ans</p> <p>Dépenses éligibles (hors honoraires intervenants) : 39 528 €</p>
<p>Création d'un LAEP (Lieu Accueil Enfants Parents)</p> <p>Commune de Grand-Champ</p>	<p><u>Axe 1</u> <u>Priorité 2</u> « Répondre aux dynamiques démographiques en maintenant notre qualité de vie »</p> <p><u>Fiche action 4</u> « Qualité de vie et accueil des générations »</p>	<p><b>Avis favorable à l'unanimité pour le Fonds FEADER - LEADER</b></p> <p>10 voix pour.</p> <p>Mme Gallo, co-présidente représentant la Région, autorité de gestion du FEADER, ne prend pas part au vote.</p> <p>M. Bleunven, en tant que Maire de Grand-Champ, ne prend pas part au vote (<i>M. Guernevé, son suppléant, n'était également plus présent à ce moment de la séance</i>).</p>	<p><u>Fonds FEADER-LEADER</u></p> <p>Subvention : 21 559,90 €</p> <p>Dépenses éligibles : 29 925,96 €</p> <p>Soit 72.04%</p>
<p>« Aide au démarrage – Création de l'Outil en main »</p> <p>Association L'Outil en main de Grand Champ</p>	<p><u>Axe 1</u> <u>Priorité 2</u> « Répondre aux dynamiques démographiques en maintenant notre qualité de vie »</p> <p><u>Fiche action 2.3</u> « Encourager l'innovation dans les services »</p>	<p><b>Avis favorable à l'unanimité</b></p> <p>11 voix pour.</p> <p>M. Bleunven, en tant que membre de l'organe exécutif de l'association, ne prend pas part au vote (<i>M. Guernevé, son suppléant, n'était également plus présent à ce moment de la séance</i>).</p> <p><i>La subvention Leader ne pouvant être augmentée, faute d'autre financement public que la commune, les membres donnent un avis favorable pour un cofinancement du fonds régional, permettant de maintenir l'autofinancement à hauteur de 20%.</i></p>	<p><u>Fonds Région</u></p> <p>Subvention : 4 120 €</p> <p>Dépenses éligibles : 11 400 €</p> <p>Soit 36.14%</p> <p><u>En complément du Fonds FEADER-LEADER</u> voté au CUP du 05/04/17</p> <p>Subvention : 4 000 €</p> <p>Dépenses revues à ce CUP : 11 400 €</p>

La fiche-projet rédigée à l'issue du CUP est contractuelle et annexée à ce présent document, le dossier de demande de subvention devra être conforme au contenu de la fiche-projet.

**Rappel : Répartition des dotations par fiche action et de la consommation de l'enveloppe (Fonds Région)**

	<b>Crédits régionaux 2017 : 3 392 658 €</b>	<b>Crédits restants à mobiliser suite aux précédents CUP</b>	<b>Montant de subvention mobilisé à ce CUP 28/06/17</b>	<b>Restant à mobiliser en CUP</b>
<b>PRIORITE 1 : Soutenir notre économie et accompagner ses mutations</b>	<b>570 000 €</b>	<b>484 000 €</b> 84,91%	<b>0 €</b>	<b>484 000 €</b> 84,91%
<i>FA1.1 : Agir sur les espaces d'activités économiques</i>	200 000 €	200 000 €		200 000 €
<i>FA1.2 : Promouvoir le territoire et dynamiser la création d'entreprise</i>	55 000 €	30 000 €		30 000 €
<i>FA1.3 : Résoudre les inadéquations emploi-formation face aux évolutions des entreprises</i>	200 000 €	145 000 €		145 000 €
<i>FA1.4 : Conforter les activités agricoles et marines</i>	15 000 €	9 000 €		9 000 €
<i>FA1.5 : Consolider l'offre de séjours touristique en arrière-pays</i>	100 000 €	100 000 €		100 000 €
<b>PRIORITE 2 : Répondre aux dynamiques démographiques en maintenant notre qualité de vie</b>	<b>1 165 426 €</b>	<b>865 426 €</b> 74,26%	<b>128 520 €</b>	<b>736 906 €</b> 63,23%
<i>FA2.1 : Agir sur les dispositifs d'accueil collectif du territoire</i>	780 426 €	480 426 €	119 080 €	361 346 €
<i>FA2.2 : Favoriser la culture et les liens sociaux</i>	135 000 €	135 000 €	5 320 €	129 680 €
<i>FA2.3 : Encourager l'innovation dans les services</i>	50 000 €	50 000 €	4 120 €	45 880 €
<i>FA2.4 : Accompagner la rénovation urbaine</i>	200 000 €	200 000 €		200 000 €
<b>PRIORITE 3 : S'engager dans la transition énergétique et préserver notre cadre de vie</b>	<b>478 700 €</b>	<b>405 173 €</b> 84,64%	<b>126 000 €</b>	<b>279 173 €</b> 58,32%
<i>FA3.1 : Réhabiliter thermiquement les logements sociaux et les bâtiments publics</i>	111 200 €	111 200 €	100 000 €	11 200 €
<i>FA3.2 : Agir pour une mobilité durable</i>	95 000 €	35 000 €		35 000 €
<i>FA3.3 : Développer les énergies renouvelables</i>	100 000 €	100 000 €		100 000 €
<i>FA3.4 : Sensibilisation et éducation au patrimoine naturel et culturel</i>	72 500 €	58 973 €	26 000 €	32 973 €
<i>FA3.5 : Soutenir les démarches intégrées de gestion de la zone côtière</i>	100 000 €	100 000 €		100 000 €
<b>Axe rééquilibrage territorial</b>	<b>500 000 €</b>	<b>300 000 €</b> 60,00%	<b>0 €</b>	<b>300 000 €</b> 60,00%
<i>FA4.1 : Équipements multimodaux</i>	250 000 €	50 000 €		50 000 €
<i>FA4.2 : Attractivité et multipolarisation</i>	250 000 €	250 000 €		250 000 €
<b>Axe services collectifs essentiels</b>	<b>678 532 €</b>	<b>468 058 €</b> 68,98%		<b>468 058 €</b> 68,98%
<b>TOTAL DOTATION</b>	<b>3 392 658 €</b>	<b>2 522 657 €</b> 74,36%	<b>254 520 €</b>	<b>2 268 137 €</b> 66,85%

**Rappel : Répartition des dotations par fiche action et de la consommation de l'enveloppe (Programme LEADER)**

Fiche Action	Intitulé	Montant fiche	Montant des subventions sollicitées	Montant des subventions payées	Montant disponible après le CUP du 28/06/17
N°1 - 19.2	1 - Les métiers de demain	279 682,00 €	32 846,81 €	0,00 €	246 835,19 €
N°2 - 19.2	2 - Vers une agriculture durable	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	300 000,00 €
N°3 - 19.2	3 - Agriculteurs, artisans, commerçants, pour une transmission facilitée	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €	150 000,00 €
N°4 - 19.2	4 - Qualité de vie et accueil des générations	350 000,00 €	105 050,04 €	0,00 €	244 949,96 €
N°5 - 19.2	5 - Une culture pour tous, des cultures pour chacun	200 000,00 €	64 674,31 €	0,00 €	135 325,69 €
N°6 - 19.2	6 - A la rencontre de services innovants	150 000,00 €	54 000,00 €	0,00 €	96 000,00 €
N°7 - 19.3	7 - Une ouverture vers l'Europe	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €
19.4	8 - Animation/Fonctionnement du programme	450 000,00 €	0,00 €	0,00 €	450 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 929 682,00 €</b>	<b>256 571,16 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 673 110,84 €</b>

Mme Anne Gallo et M. Pierre Le Bodo proposent de lever la séance et remercient les membres.

Les date du prochain CUP de l'année est programmée le 13 septembre 2017. Le lieu sera communiqué ultérieurement.

- Au delà de l'avis formulé pendant le CUP, le compte-rendu précise aussi, sur chacun des projets, les éventuelles réserves à lever au regard du cadre d'intervention régional, notamment des cibles de la grille développement durable.
- En cas d'avis favorable ou favorable avec réserve, il appartiendra au porteur de projet de constituer, avec l'aide du Pays, un dossier complet de demande de subvention.
- La demande, avec le montant de subvention proposé par le CUP, sera alors instruite par la Région afin notamment de vérifier la cohérence du dossier avec la fiche projet, l'avis formulé par le CUP et les règles d'intervention régionales/européennes (et notamment, pour les projets intervenants dans un secteur concurrentiel, le respect de l'encadrement des aides prévu par les réglementations nationales et européennes).

Président / Présidente du Pays de Vannes

Conseiller régional référent / Conseillère  
régionale référente

Monsieur Pierre Le Bodo



Madame Anne Gallo

